



# LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 6 juillet 2023

application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

Numéro	Objet	Vote
<b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/01</u></b>	- <b><u>DECISION MODIFICATIVE</u></b> APPROUVER la décision modificative n°1 : virement de crédit de 2 306.11€ du compte 6588 –« autres charges diverses de gestion courante » au profit du compte 673 – « Titres annulés sur exercices antérieurs »	<u>Approuvée</u>
<b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/02</u></b>	- <b><u>INCORPORATION D'UN BIEN VACANT SANS MAITRES DANS LE DOMAINE COMMUNAL PARCELLES BOISEES B433/C791/ZN23</u></b> <b>EXERCER</b> ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes : mise en valeur de bois ; <b>DECIDER</b> que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur ; <b>CHARGER</b> le Maire de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces parcelles et l'autoriser à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.	<u>Approuvée</u>
<b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/03</u></b>	- <b><u>DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)</u></b> PRENDRE ACTE de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du PADD du projet de PLUi de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau	<u>Approuvée</u>
<b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/04</u></b>	<b><u>AVIS SUR LE PROJET PLH POUR LES CONSEILS MUNICIPAUX</u></b> <b>PRONONCER</b> un avis FAVORABLE au projet du Programme Local de l'Habitat 2024-2029 arrêté par le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau <b>ENGAGER</b> la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour être en cohérence avec le Programme Local de l'Habitat.	<u>Approuvée</u>
<b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/05</u></b>	<b><u>TARIFS MUNICIPAUX</u></b> <b>APPROUVER</b> le maintien des tarifs en vigueur	<u>Approuvée</u>
<b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/06</u></b>	<b><u>SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ AUPRES DU SDESM AGISSANT EN CENTRALE PUBLIC D'ACHAT</u></b> <b>DECIDER</b> de solliciter le bénéfice de la Centrale d'achat du SDESM pour le marché de déploiement d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique sur le domaine public <b>APPROUVER</b> la convention de souscription proposée par le SDESM <b>AUTORISER</b> le maire à signer la convention, et tout acte ou document nécessaire à son exécution. <b>AUTORISER</b> le maire à exécuter le marché transféré par le SDESM, et à signer tout acte ou document à cet effet. <b>DECIDER</b> de verser la contribution au SDESM dans les conditions exprimées ci-dessus.	<u>Approuvée</u>

<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/07</u></b></p>	<p><b><u>ELARGISSEMENT DE LA PERIODE D'EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC</u></b></p> <p><b>ELARGIR</b> l'extinction totale de l'éclairage public du 20 avril au 1<sup>er</sup> septembre</p>	<p><u>Approuvée</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/08</u></b></p>	<p><b><u>REEVALUATION DU LOYER LOCATIF AU 4BIS RUE DES ACACIAS</u></b></p> <p><b>REVENIR</b> au précédent tarif appliqué pour ce loyer, soit 729.68€ mensuel</p>	<p><u>Approuvée</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/09</u></b></p>	<p><b><u>DEMANDE DE REMISE SUR LOYER LOCATIF DU 1 BIS RUE DE LA VALLEE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISER</b> 2 mois de loyers de remise à appliquer à ces locataires en conséquence des travaux faits.</li> </ul>	<p><u>Approuvée</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/10</u></b></p>	<p><b><u>PARTICIPATION COMMUNALE DE 50% SUR LES FRAIS DE RACCORDEMENTS AUX RESEAUX DANS UN PROJET DE CONSTRUCTION DONT LE PC EST DEJA AUTORISE</u></b></p> <p><b>SIGNER</b> une convention fixant les conditions de réalisation de l'extension du réseau, en participant à hauteur de 50 % des frais afin de compléter le financement communal.</p>	<p><u>Approuvée</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/11</u></b></p>	<p><b><u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PNRGF POUR LE PROJET CHEMINS ET CHEMINEMENTS POUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE BLANCHE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DEPOSER</b> une demande de subvention auprès du PNRGF ;</li> </ul>	<p><u>Approuvée</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/12</u></b></p>	<p><b><u>ADHESION A L'UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES D'ILE DE FRANCE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ADHERER</b> au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois ;</li> <li>- <b>PAYER</b> une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;</li> <li>- <b>CHARGER</b> le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;</li> <li>- <b>MANDATER</b> celui-ci pour représenter la commune auprès de l'Union Régionale des Collectivités Forestières d'Ile-de-France.</li> </ul>	<p><u>Approuvée</u></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/13</u></b></p>	<p><b><u>RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DES MODALITES DE PRISE EN CHARGE ALSH DE LA CAPF</u></b></p> <p><b>AUTORISER</b> Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention pour une durée d'un an.</p>	<p><u>Approuvée</u></p>

<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/14</u></b></p>	<p><b><u>PARTICIPATION EMPLOYEUR MUTUELLE</u></b></p> <p>ADHERER à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion de Seine-et-Marne et la MNT,  <b>LE CONTRAT</b> aura un caractère facultatif  <b>ACCORDER</b> sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention précitée  <b>FIXER</b> le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée  <b>AUTORISER</b> le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.  <b>INSCRIRE</b> au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.</p>	<p><b><u>Approuvée</u></b></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/15</u></b></p>	<p><b><u>PARTICIPATION EMPLOYEUR PREVOYANCE</u></b></p> <p>ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion de Seine-et-Marne et la MNT  <b>QUE LE CONTRAT SOUSCRIT</b> aura un caractère facultatif / obligatoire (au choix selon l'avis du CST)  <b>SELECTIONNER</b> pour l'ensemble de ses agents la formule 2 (possible en 2023 mais obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2025)  <b>ACCORDER</b> sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité adhérant au contrat relatif à la convention précitée  <b>FIXER</b> le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 7 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré au contrat relatif à la convention précitée  <b>AUTORISER</b> Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.  <b>INSCRIRE</b> au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents.</p>	<p><b><u>Approuvée</u></b></p>
<p><b><u>Délibération</u></b> <b><u>N°2023/06/16</u></b></p>	<p><b><u>CONVENTION DE FACTURATION DES FRAIS SCOLAIRES POUR L'ACCUEIL D'UN ENFANT NON VALDEEN SCOLARISE AU VAUDOUE</u></b>  <b>FIXER</b> les frais de scolarité à 578 € par élève pour l'année scolaire 2023-2024, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une première inscription.</p>	<p><b><u>Approuvée</u></b></p>

Date d'affichage :

13 juillet 2023

Date de diffusion sur le site internet de la commune :

13 juillet 2023

Michel CALMY,  
Maire de Le Vaudoie

